

Duquel sera tenu an mil huit cent cinquante-trois, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de François-Marie Paulin Perceval... département d'Oran... profession de Cultivateur... domicile à la Gironde

Et de Joséphine Elizabeth Canella... département d'Oran... profession de Cultivateur... domicile à la Gironde

Les actes préliminaires sont : 1° la proclamation du mariage faite par moi... 2° la lecture de l'acte de mariage... 3° la lecture de l'acte de mariage...

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Perceval François-Marie Paulin Canella Joséphine Elizabeth



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, nous qui leur fut à nous

qui déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date de... mil huit cent cinquante par devant moi notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Josephine Elizabeth Canella et l'autre François-Marie Paulin Perceval

En présence de moi François Canella... département d'Oran... profession de Notaire en France

De moi Joseph Benjamin Abouche... département d'Oran... profession de Propriétaire

De moi Pierre Canella... département d'Oran... profession de Cultivateur

Et de moi Jean Baptiste Simon... département d'Oran... profession de Propriétaire à Constantine

Après quoi, moi Charles Paulus, Maire de la Commune de Boule... faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage.

Commissaire Municipal François Simon

Signature of Charles Paulus